



COMPTE-RENDU
de la réunion du conseil municipal
du 26 septembre 2019

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Approbation du procès-verbal du 27 juin 2019,
- 3) **Administration Générale** : Approbation du SCOT,
- 4) **Finances** : Convention ADICA / Economie d'énergie,
- 5) **Finances** : Frais de fonctionnement collège de Tergnier,
- 6) **Finances** : Demande de subvention FSL,
- 7) **Finances** : Convention 30 millions d'amis,
- 8) **Finances** : Décision modificative,
- 9) **Finances** : Renouvellement du contrat pour la fourniture d'électricité sur le site du Vivier,
- 10) **Finances** : Fermeture de la Trésorerie
- 11) **Questions diverses**

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal et MEY James
Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – OSTER Aurore –
LEVANDOWSKI Martine – PETIT Franciane

ETAIENT REPRESENTES :

TOURNEMOLLE Éric par BONNETIER Paulette
LIZEUX Ludovic par OSTER Aurore
GAUDET Stéphanie par ALEXANDRE Monique
THOMAS Henri par FORET Pascal
MAILLARD Cédric par LEVANDOWSKI Martine

ETAIENT ABSENTS :

MM. GUYARD Fabrice et CORDIER Denis

XXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 35.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Affaire 11 : Patrimoine : Travaux d'aménagement au grenier dans un bien communal
2, rue de la Gare
- Affaire 12 : Patrimoine : Utilisation du dojo

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de modifier l'ordre du jour.

Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.

Madame Aurore OSTER est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 : Administration Générale : Approbation du PV du 27 juin 2019

Les membres du Conseil Municipal, approuvent et signent le procès-verbal du 27 juin 2019.

Affaire 3 : Administration Générale : Projet de Schéma de Cohérence Territoriale

Le 11 juillet dernier, le comité syndical du Pays Chaunois a arrêté un projet de Schéma de Cohérence Territoriale. Le syndicat demande l'avis des communes de son périmètre.

Après avoir étudié le bilan de concertation et le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable pour ledit projet.

Affaire 4 : Finances : Convention pour une assistance technique et administrative

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, l'ADICA propose à ses adhérents de mettre en place un service de Conseil en « Energie Partagé ».

Les adhérents qui en font la demande peuvent bénéficier de l'accompagnement d'un « conseiller énergie » en temps partagé. Totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, il est l'interlocuteur objectif et privilégié de la commune pour toutes les questions énergétiques.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ADICA pour une mission de conseil en « énergie partagé ». Ce diagnostic concerne les sites des écoles, de la mairie et des salles des fêtes du Vivier.

Affaire 5 : Finances : Frais de fonctionnement collège de Tergnier

Le 4 avril 2019, la commission administrative du syndicat intercommunal du collège de Tergnier a fixé le montant de la participation financière au titre de l'année 2018 – 2019 à 19.50 € par élève.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le règlement de la participation de la commune d'un montant de 19.50 € auprès du syndicat intercommunal du Collège de Tergnier.

Affaire 6 : Finances : Demande de subvention FSL

Le Conseil Départemental de l'Aisne a adressé, le 23 avril 2019, une demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 0.45 € par habitant.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de ne pas participer au financement du FSL.

Affaire 7 : Finances : Convention 30 millions d'amis

La Fondation 30 Millions d'amis propose des actions visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur.

La municipalité s'engage alors à faire procéder à la capture, à la stérilisation et à l'identification des chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans détenteur. Ces chats sont ensuite relâchés dans les mêmes lieux. La Fondation 30 Millions d'Amis prend alors en charge la totalité des frais de stérilisation et de tatouage des chats errants qui seront identifiés à son nom.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants proposée par la fondation 30 Millions d'amis.

Affaire 8 : Finances : Décision modificative

Dans le cadre des amortissements 2017 – 2018 et 2019, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident de procéder à une décision modificative du budget 2019 sur la M49 d'après les mouvements sur les comptes suivants :

Dépenses

- Compte 6811 op 42 : + 8 760 €
- Compte 023 : - 7 823 €
- Compte 1391 op 040 : + 937 €

Recettes

- Compte 777 op 042 : + 937 €
- Compte 28158 op 040 : + 8 760 €
- Compte 021 : - 7 823 €

Affaire 9 : Finances : Renouvellement du contrat pour la fourniture d'électricité sur le site du Vivier,

Le contrat pour la fourniture d'électricité avec EDF pour le site du Vivier arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat pour la fourniture d'électricité sur le site du Vivier, avec le même fournisseur, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2020.

Affaire 10 : Finances : Fermeture de la Trésorerie

Le Conseil municipal, à l'unanimité se prononce contre la fermeture de la Trésorerie d'Anizy le grand, et contre le plan de réorganisation des finances publiques dans l'Aisne tel qu'il a été présenté.

Affaire 11 : Patrimoine : Travaux d'aménagement au grenier dans un bien communal 2, rue de la Gare

Les locataires de la maison sise 2 rue de la gare, souhaiteraient aménager le grenier.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de mandater une entreprise pour la fourniture et la pose d'une fenêtre de toit et de fournir les matériaux nécessaires aux locataires du logement pour aménager le grenier.

Affaire 12 : Patrimoine : Utilisation du dojo

Actuellement le dojo est occupé par les licenciés du club de judo de Folembay, uniquement. Les services publics chargés de notre sécurité ont sollicité l'utilisation de ce dojo occasionnellement pour leur entraînement.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'établir une convention avec l'administration d'état pour leur permettre d'utiliser le dojo.

Questions diverses

Sécurité des locaux

Afin de sécuriser les locaux de la mairie un projet de télésurveillance est en cours. Les propositions seront présentées lors d'un prochain conseil.

Attribution de compensation pour l'année 2020

Le montant de la reversion proposé par la CLECT pour l'année 2020 s'élève à 52 001 euros pour la commune.

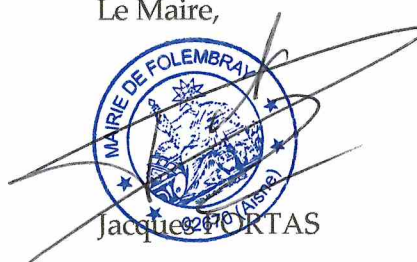
Santé publique

Les membres du conseil municipal sont interpellés par le public sur l'épandage et les distances de sécurité à respecter.

Monsieur le Maire va entrer dans une procédure de négociation avec l'agriculteur concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05

Le Maire,



Jacques PORTAS